

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT  
SAINT-ETIENNE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL  
REUNION DU 10 MARS 2023**

**Délibération n° 23-01 Orientations budgétaires 2023 de la régie**

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales  
VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »  
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »  
Vu la délibération 20-2 du 27 janvier 2020 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation de l'aéroport de St Etienne Loire

Le Comité syndical se réunit à l'effet d'examiner les orientations budgétaires 2023 de la régie d'exploitation de l'aéroport.

---

Présents : Mesdames Nora BERROUKECHE, Sylvie BONNET, Nadia SEMACHE

Messieurs Pierrick COURBON, Sylvain DARDOULLIER, François DRIOL, Gérard DUBOIS, Luc FRANCOIS, Jérémie LACROIX, Eric LARDON, Pierre LARDON, Yves PARTRAT, Philippe VALENTIN,

Pouvoir : Madame Irène BREUIL donne pouvoir à Monsieur Philippe VALENTIN

Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à Monsieur Eric LARDON

Monsieur Jean-Yves BONNEFOY donne pouvoir à Madame Sylvie BONNET

Monsieur Jordan DA SILVA donne pouvoir à Monsieur Jérémie LACROIX

Monsieur Hervé REYNAUD donne pouvoir à Monsieur François DRIOL

Monsieur Daniel VILLAREALE donne pouvoir à Monsieur Pierre LARDON

Excusés : Messieurs Gaël PERDRIAU, Pierre VERICEL

---

VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE  
DES VOIX EXPRIMEES

Le débat des orientations budgétaires doit permettre :

- d'arrêter le niveau des dépenses de fonctionnement pour l'exploitation courante de l'Aéroport
- d'arrêter le niveau des recettes de fonctionnement liées à l'exploitation. L'équilibre du budget de fonctionnement de la régie étant réalisé par la subvention versée par le Syndicat mixte.
- D'arrêter le programme d'investissement 2023 dont le mode de financement proposé sera des subventions d'équipements versées par le syndicat mixte et l'excédent d'investissement reporté.

Ces orientations budgétaires 2023 s'appuient sur un budget prévisionnel de fonctionnement estimé à 2 111 600 € et un budget prévisionnel d'investissement estimé à 2 533 400 €.

**1-) Budget prévisionnel de fonctionnement 2023**

Les dépenses de fonctionnement ont été prévues sur la base des contrats en cours et des dépenses de l'année 2022 de la régie d'exploitation. Globalement les charges ont été réévaluées au regard du contexte économique inflationniste, soit +5% par rapport au budget prévu en 2022. Les augmentations sont sensibles sur toutes les prestations et particulièrement sur les missions sureté. Une enveloppe de 10 000€ a été prévue pour permettre des actions de communication afin d'accompagner les missions de développement (poste responsable et prestation AMO/conseil). Ces dernières ont été prévues pour 2023 sur l'année complète avec une enveloppe prévisionnelle de 30 000€ pour faciliter ponctuellement le démarrage d'une ligne ou un programme de vol au départ de St Etienne. Les charges de personnel ont été prévues en tenant compte des revalorisations salariales intervenues courant 2022 et en intégrant une marge de 3% pour anticiper de possibles nouvelles revalorisations à intervenir en 2023.

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT  
SAINT-ETIENNE LOIRE**

Les recettes de fonctionnement ont été prévues avec :

- Des recettes d'exploitation majorées de 15% par rapport aux recettes réalisées en 2022 tenant compte des premiers résultats des missions de développement et de la coupe du Monde de Rugby 2023
- 700 000€ d'estimation de la majoration de la taxe d'aéroport.
- la subvention du syndicat mixte pour l'équilibre du budget pour 1 027 000€
- le dégrèvement de la CFE

Les principaux postes de dépenses et de recettes envisagés pour l'exercice 2023 sont les suivants :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Achats</b>	<b>127 900 €</b>	<b>Recettes aéronautiques</b>	<b>1 007 000 €</b>
<b>Services extérieurs</b>	<b>482 300 €</b>		
<b>Autres service extérieurs</b>	<b>196 400 €</b>	dont majoration taxe aéroport	700 000 €
<b>Impôts et taxes</b>	<b>171 500 €</b>	<b>Subvention du SMASEL</b>	<b>1 027 000 €</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>894 000 €</b>	<b>Dégrèvement CFE</b>	<b>70 000 €</b>
dont Personnel extérieur au service (SDIS)	100 000 €		
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 000 €</b>		
<b>Charges financières</b>	<b>4 000 €</b>		
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>207 500 €</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>7 600 €</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>2 000 €</b>		
<b>Impot sur les bénéfiques et assimilés</b>	<b>25 000 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>2 111 600 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 111 600 €</b>

**2-) Budget prévisionnel d'investissement 2023**

Les principaux postes de dépenses et de recettes envisagés pour l'exercice 2023 sont les suivants :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Etudes	80 000 €		
Matériels informatiques et divers	45 000 €	Subvention d'investissement	1 285 000 €
Acquisitions foncières	5 000 €	Amortissement des immobilisations	207 500 €
Cable balisage limineux pour piste	15 000 €	Autres Dettes	600 000 €
travaux sur clôtures	40 000 €		
travaux pontage fissures piste	40 000 €		
	475 000 €		
Travaux sur bâtiments			
Maitrise d'œuvre Travaux piste	100 000 €		
Travaux divers	111 000 €		
Travaux réfection de la piste	800 000 €		
Autres dépenses	600 000 €		
	50 800 €	Report Excédent d'investissement	440 900 €
Reste à réaliser exercice précédent			
Dépenses imprévues	171 600 €		
<b>TOTAL</b>	<b>2 533 400 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 533 400 €</b>

Les travaux et investissements sont budgétés pour 2023 comme suit :

- 80 000 € pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction des hangars aéroportuaires (phase 1 projet immobilier).
- 45 000 € d'acquisition de matériel informatique et divers dont 15 000 € pour le remplacement des batteries de l'onduleur, 5 000 € divers matériel informatique, 5000 € pour une radio portative et 20 000 € correspondant à une enveloppe d'urgence suite à panne.
- 5 000 € pour la finalisation des acquisitions foncières (1 tènement)
- 15 000 € pour le remplacement du câble de balisage lumineux de la piste
- 40 000 € de travaux de clôtures
- 40 000 € pour pontage de fissures sur la piste
- 475 000€ de travaux sur bâtiment dont 345 000 € pour les travaux de réfection et sécurisation de la toiture aérogare, 100 000 € travaux de réaménagement intérieur de l'accueil, hall d'entrée, salle d'arrivée, salle d'embarquement et 30 000 € travaux d'entretiens et amélioration thermique des bâtiments
- 111 000 € de travaux divers dont 4 000 € pour le contrôle d'accès coté piste, 60 000 € pour marquage piste, 20 000 € mise en conformité sécurité incendie, 17 000 € pour changement en led de l'éclairage parking et 10 000 € pour le chemin de ronde.
- 100 000 € pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de piste
- 800 000 € pour les gros travaux de réfection de la piste
- 600 000€ pour autres dépenses

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT  
SAINT-ETIENNE LOIRE**

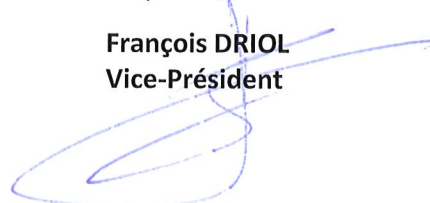
Ces travaux et investissements seront financés par une subvention d'investissement du budget principal de 1 285 000€ et l'excédent d'investissement reporté

\*\*\*\*\*

***Après en avoir délibéré, le comité Syndical prend acte de l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires 2023 fondé sur les éléments contenus dans la présente délibération.***

A Saint-Etienne, le 10 mars 2023,  
Pour le Président du Syndicat Mixte  
de l'Aéroport de Saint-Etienne Loire,  
empêché,

**François DRIOL**  
**Vice-Président**



Nombre de votants : 19 représentant 91.65% des voix
Suffrages exprimés : 19 représentant 91.65% des voix
Vote POUR : 19 représentant 91.65% des voix
Vote CONTRE : 0
Abstention : 0